

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2017020006	29/05/2017

Référence de la décision : A/CT/2017-05-215

Certificat de sécurité de la société FERRIVIA - Partie A et partie B

A été délivré, pour une durée de cinq ans à compter du 29 mai 2017, le certificat de sécurité de FERRIVIA afin de pouvoir assurer des services de transport ferroviaire de fret, y compris de marchandises dangereuses, à l'exception de la classe 7, sur le réseau ferré national.

Ce certificat de sécurité est valable jusqu'au 29 mai 2022.